

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
23 juin 2022 à Rougemont

69 communes membres, 20 présentes, 34 excusées, 15 absentes, équivalent à 76 suffrages sur 293, la majorité absolue est à 39 suffrages. (38 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Corbeyrier, Crans, Denens, Dully, Eysins, Jouxens-Mézery, Mies, Moiry, Montricher, Paudex, Rolle, Rougemont, Syens, Tolochenaz et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Aubonne, Begnins, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Corseaux, Daillens, Eclépens, Genolier, Gimel, Gingins, Givrins, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lully, Mex, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Saint-George, Saint-Prex, Tannay, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Bursinel, Clarmont, Coppet, Cuarnens, Echandens, Essertines-sur-Rolle, Féchy, Founex, Grens, Henniez, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Saint-Sulpice et Signy-Avenex.

Points forts de l'Assemblée générale

- Présentation du projet de révision de la loi sur les communes par Maître Schwaar, Directeur général de la DGAIC
- Révision de l'article 11 des statuts concernant les suffrages et adoption de nouvelles cotisations sur proposition du comité
- Présentation des travaux de la Task Force finances et du GT Stratégique de l'AdCV
- Adhésion de la commune de Lutry

Ordre du jour

- Introduction et souhaits de bienvenue
- Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 5 mai 2022 à Montagny-près-Yverdon
- Présentation de Me Schwaar, Directeur général de la DGAIC, Révision de la loi sur les communes
- Adaptation des cotisations et des statuts de l'AdCV
- Adoption des comptes 2021 de l'AdCV
- Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Travaux de la Task Force et bilan des 2^{es} Assises de la Facture Sociale
 - GT Stratégique
- Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h13. Il salue la présence de Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète d'Aigle, de Maître Jean-Luc Schwaar Directeur général de la DGAIC, ainsi que de M. Etienne Blanc, Municipal de Lutry, et remercie tous les Syndics et les Municipaux présents d'avoir fait le trajet jusqu'à Rougemont.

Chacune et chacun peut ce soir se rendre compte de ce que représente la traversée d'ouest en est de notre canton et il salue les élus de la Commune de Rougemont, ainsi que ceux de la commune de Corbeyrier, qui ne manquent jamais de participer à nos AG depuis leur adhésion, eux connaissent bien la traversée du canton d'est en ouest.

Il passe la parole à M. Blum, Syndic de Rougemont, qui nous accueille ce soir. Celui-ci espère que chacun a fait une bonne route malgré la météo capricieuse et souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée.

Rougemont est une commune limitrophe du Saanenland. Plusieurs municipaux ont des origines du Saanen. La grue représentée sur ses armoiries montre son appartenance à l'ancien comté de la Gruyère.

Rougemont a été fondée en en 1080 par les moines de Cluny. La commune compte actuellement 862 habitants, avec 4'000 résidents en haute saison. Politiquement, la commune compte 7 sièges à l'exécutif et 35 conseillers communaux. Il n'y a fort heureusement pas de partis à Rougemont. Le taux d'imposition de la commune est de 79%, chiffre atteint l'an dernier dans la douleur, par une augmentation de 4%.

Rougemont offre une très belle palette d'activités touristiques et sportives avec un magnifique réseau de sentiers pédestres, une via ferrata, du parapente, la télécabine de la Videmanette, qui relie la commune au domaine de Gstaad, des pistes de raquettes et de ski en hiver, avec notamment la piste de la Videmanette de 7 Km de long.

La commune de Rougemont est réputée pour son patrimoine bâti, son château et son église (propriétés du canton de Vaud). De nombreux concerts sont organisés à l'église, par les chœurs locaux et des groupes extérieurs.

L'offre hôtelière est très importante à Rougemont et est bien cotée. M. Blum reconnaît qu'il y a une bonne densité de bistros. Bon à savoir : la tomme fleurette, fabriquée à Rougemont, renommée loin à la ronde.

Un mot encore sur la Grande salle qui nous accueille. En 1974, la commune n'avait pas les moyens de la réaliser, elle a bénéficié d'un mécène pour sa construction : M. Axel Springer, éditeur allemand. En échange, la commune de Rougemont a accepté la construction d'un énorme chalet sur un alpage. Le nom de ce mécène rappelle toutefois une connotation nazie, son chalet a brûlé en 1975. A l'époque, l'incendie a été imputé à la bande à Bader, ceci n'a jamais été confirmé, mais est resté dans les mémoires.

En 2008, un écrivain a sorti un livre et s'est dénoncé comme l'auteur de l'incendie de 1975, M. Daniel de Roulet. Il a été reçu par les autorités de l'époque et on lui a expliqué pourquoi la construction avait été autorisée. A noter que la stèle devant le chalet représente Nicolas de Flüe.

M. Blum est chaleureusement applaudi pour son intervention.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 5 mai 2022 à Montagny-près-Yverdon

L'OJ est validé tel quel, de même que le PV de l'AG du 5 mai à Montagny-près-Yverdon est accepté à la majorité.

3. Présentation de Maître Schwaar sur la révision de la loi sur les communes

M. Buttin présente Me Schwaar par un résumé de son parcours : né en 1970, originaire du canton de Berne où il a obtenu un brevet d'avocat, Me Schwaar a pratiqué durant quelques années au sein du Tribunal administratif du canton de Berne.

Il est arrivé sur les bords du Léman en l'an 2000, date à laquelle il a débuté son activité au Service de justice et législation (devenu ensuite le Service de justice, intérieure et culte, puis le Service juridique et législatif - SJL).

Nommé en 2003 Premier conseiller juridique, il a gravi les échelons du Service jusqu'à en devenir le chef dès le 1^{er} juillet 2005.

Sous son égide, le SJL a poursuivi sa mission première, soit l'appui juridique au Conseil d'Etat, départements et services de l'Administration cantonale, tout en développant une nouvelle, dans le domaine du recouvrement de créances.

Me Schwaar est Directeur général des affaires institutionnelles et des communes depuis la création de cette entité, le 1^{er} mai 2020.

Le Président cède la parole à Me Schwaar, qui va présenter le projet de révision de la loi sur les communes actuellement en cours.

Me Schwaar salue l'assemblée et remercie le comité de l'AdCV pour l'invitation. Il va expliquer les tenants et aboutissants de cette révision.

La loi sur les communes actuelle date de 1956, elle répondait à une relation des communes et de l'Etat de l'époque. Lors de la dernière révision en 2012, des nouveautés ont été introduites, qui n'ont pas toujours été bien vues, notamment concernant la surveillance des communes par le Canton ainsi que la suspension de municipaux dans la Riviera et sur La Côte ces dernières années.

Les principales thématiques de cette révision sont la surveillance du canton sur les communes, les relations entre les autorités communales, les collaborations intercommunales et la gestion des finances communales.

Les travaux sont organisés en quatre GT dans lesquels les communes sont représentées par leurs faïtières, chapeauté par un comité de pilotage composé de 2 membres de l'AdCV, 3 membres de l'UCV et 3 membres de l'Etat. Un collaborateur de la DGAIC est chargé du support de projet.

Etape 1 : préconsultation des communes et des faïtières, organisée en début 2022, dont le but a été de connaître les problèmes rencontrés par les communes à cause du cadre légal en vigueur et identifier de nouvelles thématiques de base. Une quarantaine de réponses ont été reçues et les 4 thèmes présentés par la DGAIC étaient les bons.

Etape 2 : création des groupes de travail. Etudier les problèmes rencontrés et déterminer les orientations possibles de la future loi afin que le COPIL puisse se positionner. Un premier rapport de synthèse devrait être présenté en septembre 2022.

Les thématiques étudiées par les GT sont les suivantes (pour plus de détail, se référer à la présentation PowerPoint de Me Schwaar, consultable sur le site internet de l'AdCV) :

- GT1 Surveillance de l'Etat (DGAIC, Préfets, Canton-communes, formations). Me Schwaar précise qu'il ne faut pas hésiter à faire part à ses services de nos désirs et besoins concernant les formations. Voies de recours, procédure de suspension ou de révocation des élus communaux (Vevey, Nyon), l'Etat ne devrait pas intervenir d'emblée mais sur demande d'une autorité communale.
- GT2 Autorité communale. Compétences respectives du conseil et de la municipalité. Surveillance et cogestion : équilibre à maintenir. Questions iconoclastes, mais c'est le moment de les clarifier. Droit à l'information et secret de fonction. Droit d'initiative des membres du Conseil. Règles de fonctionnement du Conseil. Statuts des syndicats et des municipaux.
- GT3 Collaboration intercommunale. Les Fédérations de communes ne fonctionnent pas, mais les Associations communales oui.
- GT4 Finances communales. 2022 et 2023 occuperont beaucoup le DGAIC à ce niveau, surtout concernant MCH2. Il y a actuellement des communes pilotes, c'est du travail, mais ce n'est pas si énorme. Crédits budgétaires, crédits supplémentaires, rôle des finances communales et de l'organe de révision. Rôle des boursiers.

Etape 3 : Le comité de pilotage donnera les principales orientations de la future loi et tranchera entre les différentes variantes établies par les groupes de travail.

L'objectif final est d'adopter la loi pour la prochaine législature en 2026. Le calendrier prévisionnel est consultable sur la slide N° 10 de la présentation PowerPoint de Me Schwaar.

Me Schwaar a terminé et est à disposition pour des questions.

M. Buttin, demande si les services de la DGAIC sont à disposition et quels sont les moyens d'entrer en contact avec ceux-ci ? Me Schwaar répond que toutes les affaires communales juridiques ou financières peuvent être traitées par e-mail ou par téléphone. De plus, la DGAIC offre un appui supplémentaire par des conseils et une FAQ (foire aux questions) sur son site internet.

M. Buttin informe l'assemblée que la présentation de Me Schwaar sera publiée sur le site internet de l'AdCV ainsi que les numéros et adresses e-mail de contact.

M. Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, aimerait savoir s'il est prévu d'organiser une présentation des grandes lignes aux communes et de les consulter avant la transmission des travaux des différents GT au COPIL ? Me Schwaar répond que la question sera discutée en comité de pilotage, le but n'étant pas de faire un travail opaque.

Notre Président rappelle qu'Alain Jaccard et lui-même font partie du comité de pilotage.

M. Serge Roy Syndic de Jouxens-Mézery : les commissions de gestion et des finances ne sont pas des organes de contrôles avez-vous dit dans votre présentation, alors que sont-ils ? Me Schwaar ces commissions surveillent ce qui est proposé, mais ne contrôlent pas l'exécutif.

M. Pierre Siegwart, Syndic de Vufflens-le-Château : Il y a en effet une mécompréhension. Ces commissions sont des auditeurs, mais se prennent souvent pour des surveillants. Il y aura donc des choses à préciser.

Il n'y a pas d'autres questions, le soleil est revenu, M. Buttin remet un présent Me Schwaar et ce dernier est chaleureusement applaudi.

4. Adoption des comptes 2021 de l'AdCV

M. Jean-Christophe de Mestral, Trésorier de l'AdCV commente les comptes selon le préavis que chaque participant a reçu. Ses explications n'amènent pas de questions.

Mme Monique Tschumi, Syndique de Corbeyrier prend la parole pour les vérificateurs des comptes, qui cette année sont les communes de Commugny, Coppet et Corbeyrier.

M. Buttin soumet les comptes 2021 au vote : ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents, avec décharge au comité et aux vérificateurs.

Pour les comptes 2022 et selon la tradition alphabétique, vérificateurs des comptes seront les communes de Corseaux, Crans et Cuarnens. Les suppléants seront les communes de Dailens et Denens.

5. Adaptation des cotisations et des statuts de l'AdCV

M. Buttin explique que dans la situation actuelle, notamment grâce aux récentes actions menées par l'AdCV, notre association intéresse de plus en plus de communes dont le nombre d'habitant est supérieur 6'000, mais que le montant des cotisations de l'AdCV les freine. C'est pourquoi le comité propose une adaptation des cotisations et des suffrages.

Le Président commente les cotisations actuelles et la proposition du comité (à retrouver sur les slides N° 23 et 23 de notre présentation, consultable sur le site internet de l'AdCV) et donne l'exemple pour une commune de 9'000 habitants.

Le comité propose dans le même temps une modification des suffrages, qui doivent être corrélés à la modification des cotisations.

M. Kurt Müller, Municipal à Dully, rappelle que l'AdCV a été créée par des petites communes qui ne s'estimait pas entendue à l'UCV. Si on ouvre l'AdCV à de plus grandes communes ou à des villes alors on change la philosophie de l'AdCV. Il serait plus simple de fusionner avec l'UCV. Pourquoi ce changement de cap ?

M. Buttin explique qu'il n'y a pas de changement de cap, si on reprend les statuts actuels, l'accueil de grandes communes est déjà possible.

Sans autre questions de la part des membres présents, le Président soumet à votation ces modifications : 73 suffrages pour la modification des statuts et des cotisations. Pas de contre, ni d'abstentions.

6. Informations générales du Président et du comité de l'AdCV

Travaux de la Task Force et bilan des 2^{es} Assises de la Facture Sociale

M. Farhad Kehtari, membre du comité, rappelle que la Task Force Finance a été créée pour mener des réflexions sur la modification du financement de la Facture Sociale. Il cite les membres qui en font partie à savoir :

Membres du comité de l'AdCV :

M. Michel Buttin, M. Farhad Kehtari, M. Jean-Christophe de Mestral, M. Pierre-Alain Lunardi, Mme Denise Rudaz, M. Alain Jaccard, M. Raoul Sanchez et M. Siegfried Chemouny

Communes membres de l'AdCV :

Mme Monique Choulat Pugnale, Syndique de Rolle ; M. Robert Middleton, Syndic de Crans ; M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies ; M. Didier Haldimann, Syndic de Perroy ; M. Frédéric Blum, Syndic de Rougemont et M. Anthony Hinder, Municipal à Gingins

M. Kehtari remercie chacun pour son implication et son travail au sein de la Task Force.

Nous vivons une période charnière concernant à la péréquation, notamment avec la nouvelle composition du CE et du GC dès le 1^{er} juillet, l'initiative SOS Communes et le recours contre la FS 2021.

Les travaux de la Task Force ont été à l'origine de l'organisation des 2^{es} Assises de la FS le 17 mai 2022 à Rolle. Ses efforts se concentrent actuellement sur l'élaboration de nouveaux principes pour la NPIV.

Le système de financement de la péréquation et de la Facture Sociale ne sont plus adaptés. On arrive à des situations absurdes où des communes contributrices doivent emprunter pour payer leurs factures courantes ou réaliser des infrastructures nécessaires pour leurs habitants.

Il s'agit d'analyser différentes solutions pour une solidarité équilibrée et qu'il n'y ait pas de communes perdantes. Un fonctionnement simple et clair. Une gouvernance claire.

L'AdCV ne discute pas de la nécessité de la solidarité envers les plus faibles ou entre les communes, elle discute du financement de la FS.

Qui commande paye !

M. Kehtari présente le système actuel par un graphique (voire la slide N° 30 de la présentation de l'AdCV), qui montre clairement le déséquilibre du financement de la FS.

Depuis le début, l'AdCV soutient l'initiative SOS Communes, qui est un autre moyen de lutter pour obtenir une situation identique pour toutes les communes.

L'AdCV va prochainement rencontrer un spécialiste de la péréquation fribourgeoise, qui a un modèle dont le Canton de Vaud pourrait largement s'inspirer.

Les 2^{es} Assises de la FS à Rolle ont été un grand succès. On a beaucoup parlé des recours contre la FS 2019 et 2020, qui ont été initiés par 13 communes. Aujourd'hui, 34 communes ont décidé de rejoindre le mouvement et de faire recours contre la FS 2021.

Les Assises ont permis de mettre en avant qu'une réforme globale est nécessaire.

Il n'y a pas de question, M. Kehtari est applaudi et le Président le remercie ainsi que tous les membres de la Task Force. Il reste maintenant à convaincre le CE et le GC, la plupart des communes étant au clair avec tout ceci, il s'agit d'expliquer encore et encore que l'objectif est qu'aucune commune ne soit perdante.

M. Buttin informe que la péréquation fribourgeoise semble être acceptée par l'UCV et le CE.

GT Stratégique

M. Alain Jaccard, membre du comité, rappelle qu'en août 2021, le comité de l'AdCV a lancé le GT Stratégique. Il cite les membres qui en font partie, à savoir :

Membres du comité de l'AdCV :

M. Michel Buttin, M. Raoul Sanchez, M. Pierre Stampfli, M. Alain Jaccard et M. Siegfried Chemouny

Communes membres de l'AdCV :

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies ; Mme Johanna Pini, Vice-Syndic de Crans ; M. Laurent Kilchherr, Municipal des finances à Founex ; M. Pierre Siegwart, Syndic de Vufflens-le-Château ; M. Sylvain Pécoud, Syndic de Le Vaud ; M. Andreas Meyer, Syndic de Féchy

Membres externes :

MM. James Kappeler, Député honoraire et Denys Jaquet, Syndic honoraire de Rolle

M. Jaccard présente le résultat des travaux du GT Stratégique, qui a premièrement abouti à une vision : l'AdCV est le partenaire privilégié de toutes les petites et moyennes communes

vaudoises, elle constitue envers l'Etat une force de proposition reconnue dans la défense de leurs intérêts.

Le GT a ensuite établi cinq orientations stratégiques, à savoir :

1. l'AdCV contribue à la défense des intérêts communaux auprès du monde politique, en particulier en matière d'autonomie communale. Elle est systématiquement consultée par le Canton et prend position dans ses domaines prioritaires ; elle est le relais privilégié dans les relations Communes - Canton pour les sujets à fort intérêt général ; elle entreprend des actions de lobbying auprès des élus de l'Etat afin que les communes puissent maîtriser au moins 50% de leur budget de manière autonome ; elle renforce sa visibilité et son image auprès du monde politique et des citoyens.
2. l'AdCV est à l'écoute de ses membres et leur propose des services à forte valeur ajoutée. elle entretient avec ses membres une relation proactive ; elle propose des prestations en adéquation avec les attentes de ses membres ; elle se positionne dans l'intérêt de tous ses membres en se démarquant au besoin en tant qu'Association faitière légitime et reconnue ; elle informe régulièrement ses membres sur l'évolution des conditions-cadres pouvant influencer sur leurs activités.
3. l'AdCV anime un réseau de partenaires fiables et performants. Un réseau de partenaires (personnes et entités) est développé ; le cahier des charges des partenaires est formalisé ; les partenaires sont identifiables du public et des parties prenantes concernées.
4. l'AdCV favorise la collaboration et les échanges entre ses membres, en particulier avec le monde politique. Elle met en place une plateforme pour garantir les échanges entre ses membres ; des rencontres périodiques sont organisées pour informer des travaux de l'AdCV et offrir des informations sous la forme de conférences ; elle consulte ses membres, en particulier lors des rencontres périodiques, sur des actions stratégiques ou décisionnelles importantes.
5. l'AdCV représente ses membres au sein de Conseils d'administration, d'associations, de commissions et de groupes de travail, en particulier auprès du Canton. Elle est représentée au sein des organes décisionnels des associations faitières et autres institutions utiles aux buts de ses membres ; elle est un acteur vaudois impliqué et reconnu dans les associations et le Canton pour défendre les intérêts des communes vaudoises.

Ceci constitue la base. M. Jaccard remercie infiniment les membres du GT Stratégique et en particulier ceux qui sont extérieurs au comité.

Vous retrouvez un exemple de démarche pour l'orientation stratégique 2 sur la slide N° 41 de la présentation de l'AdCV.

Maintenant, il va falloir travailler. Le GT va répartir les axes de travail avec des partenaires (communes membres) et déterminera un timing. M. Jaccard invite les personnes présentes à participer à ces axes de travail.

Sa présentation est chaleureusement applaudie.

Le Président remercie M. Jaccard et l'ensemble du GT, qui a fait un très gros travail de préparation, il reste maintenant à mettre en place ces objectifs de façon « SMART ».

5. Divers et propositions de l'Assemblée

M. Etienne Blanc, Municipal à Lutry, assiste à l'AG en qualité de commune invitée et explique la situation de sa commune, dite à forte capacité contributrice. La municipalité a décidé de faire recours contre la FS 2021 et de rejoindre l'AdCV. Il rassure M. Kurt Müller, Lutry a les mêmes soucis que Dully et ajoute : « on est plus fort ensemble ». Il est fortement applaudi.

Le Président souhaite la bienvenue à la commune de Lutry.

Ces informations ne soulevant pas de questions, M. Buttin reprend la parole pour informer l'assemblée des prochains événements de l'AdCV :

- 29 septembre 2022 : AG à Denens
- 1^{er} décembre 2022 : AG à Le Vaud
- **10 septembre 2022 : les 20 ans de l'AdCV**

Les communes membres sont chaleureusement invitées à fêter cet anniversaire. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 août.

M. Buttin remercie tous les participants pour leur attention et les remercie sincèrement d'avoir fait le trajet jusqu'à Rougemont. Ceci nous fera d'autant plus apprécier la présence de Rougemont et de Corbeyrier lors des assemblées qui se déroulent majoritairement dans l'ouest vaudois.

M. Blum invite l'assemblée à passer à la partie récréative.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h09

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 5 mai 2022 à Montagny-près-Yverdon
- Présentation de l'AdCV
- Présentation de Me Schwaar sur la révision de la Loi sur les Communes